



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901 - N° Siret 523 399 327 00023

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 23 rue Raspail 94200 IVRY SUR SEINE- N°

d'immatriculation : IM075100382 - Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux

Garantie financière 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

Site web www.touretdetours.fr - Email president@touretdetours.fr - Tel 06 10 40 08 09



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR en étoile en Oisans - Le PIERIER

Du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2026

COÛT DU SEJOUR : **65 euros** par personne (hors repas)

Responsable du séjour : **Monique FERMOND - 06 74 23 07 13**



Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours qui randonnent régulièrement avec le club.

Nombre de participants et déplacements : 14 personnes - covoiturage en voitures particulières

Date et durée du séjour : Du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2026 (4 nuits / 5 jours)

Hébergement : Gîte des CLOTTOUS - gîte de France - Le Périer -38740 CHANTEPERIER - (altitude 890m)

Caractéristiques du séjour : Altitude mini : 890m - Altitude maxi : 2300m - Niveau difficile

Prix du séjour : 65€ (Aucun repas n'est compris) + covoiturage (environ 45€) -

Une réunion préalable sera organisée pour choisir les repas et définir l'organisation au sein du groupe.

□ PREVOIR : le pique nique du 1^{er} jour (jour du départ) dans le sac à dos.

□ PREVOIR : sac à viande, duvet (facultatif car il y a des couvertures), serviettes et trousses de toilette. Prévoir également une lampe frontale.

PROGRAMME DU SEJOUR ET DES RANDONNEES

Niveau difficile - circuit en étoile - Départ de CREST

Lundi 15 juin - Départ de Crest à 7h direction Le Périer -

Arrivée vers 12h avec pique-nique dans le sac à dos

Randonnée : Le Touret

Distance : 10 km - D+: 763 m - durée 4h40 - point bas :890m /point haut :1564m

Dîner et Nuit au gîte des Clottous

Mardi 16 juin - Le col de Paletas en partant des cascades de Confolens

Distance : 13 km - D+: 1200 m - durée 6h00 - point bas :1126 m /point haut :2258m

Dîner et Nuit au gîte des Clottous

Mercredi 17 juin - Les Monts de Beaumont en partant du col de Parquebout (voiture15km)

Distance : 18 km - D+: 1012 m - durée 7h40 - point bas :1385 m /point haut :1880 m

Dîner et Nuit au gîte des Clottous

Jeudi 18 juin - Le désert de Valjouffrey - Vallon de Font Turbat jusqu'au refuge de Font Turbat (voiture 18km)

Distance :20 km - D+: 1100 m - durée 8h00 - point bas :1250 m /point haut :2190 m

C'est une randonnée facile dans des paysages de hautes montagne en aller retour, donc on peut raccourcir selon la forme des participants.

Dîner et Nuit au gîte des Clottous

Vendredi 19 juin - Retour à Crest en s'arrêtant à Maynes-Savel .

On prend le bâteau « La Mira » - traversée 1h30 - et retour à pied par la passerelle himalayenne . On surplombe les gorges du Drac et de l'Ebron

Distance : 13 km - D+: 400 m

Retour à Crest en fin d'après-midi.

Le programme peut être modifié sur décision du responsable ou en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants. Les distances et dénivélés sont donnés à titre indicatif.

PRIX DU SEJOUR 65 € par personne + covoiturage environ 45 €

LE PRIX COMPREND :

- L'hébergement en gîte de France pour 4 nuits et ménage de fin de séjour
- L'accompagnement des randonnées
- La traversée en bateau du vendredi 19 juin
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Aucun repas n'est compris.
- Prévoir le pique nique du 1^{er} jour (jour du départ) dans le sac à dos.
- Le covoiturage à régler lors du séjour (environ 45€)
- L'assurance optionnelle annulation (11€)
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Après vous être pré-inscrits auprès de Monique Fermond dans le cadre du dispositif mis en place, et afin que votre inscription devienne définitive, vous devez renvoyer à Tour et Détours - 1 rue Aristide Dumont à Crest :

- **Votre bulletin d'inscription complété et signé**
- **Le bulletin de souscription aux assurances seulement dans le cas où vous y souscrivez**
- **Le paiement : soit par carte bancaire via le lien transmis dans le mail d'envoi de ce document , soit par chèque à l'ordre de Tour et Détours**

Le paiement par carte bancaire peut vous permettre de bénéficier de l'assurance annulation incluse avec votre carte. (Renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître les conditions d'assurance).

- **Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.**
- **Le bulletin de souscription aux assurances doit être signé (Annexe 11) si vous souscrivez aux assurances**
- **Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.**
- **Préciser le séjour concerné au dos du chèque ainsi que le nom des personnes concernées.**

PAIEMENT :

Compte tenu du montant du séjour, il vous est demandé de régler la totalité du séjour à votre inscription soit 65€.

Une avance de préservation de 20€ ayant été effectuée, le solde restant à payer s'élève à 45€ + assurance optionnelle souscrite (11€)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Annulation jusqu'au 14 mai 2026 inclus : retenue de 30% du séjour soit 22€
 - Annulation après le 15 mai 2026 ou absent au départ : retenue de la totalité du paiement
- SAUF :**
- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente
 - Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.
- En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles, ni la contribution Tourisme (2€) ne sont remboursables.**

Fait à Crest, le 12 Décembre 2025

La Responsable du séjour :

Monique FERMOND

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme